**Projet de coalition COP Centre Val de Loire**

**Le bocage, instrument pour la revitalisation du territoire, la protection de la biodiversité et la transition énergétique**

**Propositions d’actions et approche méthodologique pour un projet d’ampleur**

**Préambule :**

*Définition du bocage : réseaux de haies, prairies permanentes, arbres isolés, mares, chemins creux, villages et bourgs. Le bocage est une infrastructure paysagère qui a co-évolué avec les pratiques agricoles et rend de nombreux services à nos sociétés.*

*Les particularités du bocage en Berry sud : un bocage encore très riche, une organisation paysagère résultant du travail des polyculteurs éleveurs, mais vieillissant et aujourd’hui menacé.*

Réunis à l’initiative de VEB, l’ADAR-Civam, Indre Nature et Nature 18 ont décidé de proposer et construire sur le territoire du Berry sud une coalition d’acteurs intégrant la démarche de la COP régionale lancée par le Conseil Régional en 2019 sur la transition écologique.

Ce projet de coalition est **centré sur le bocage, sa préservation, son entretien, son renouvellement et son développement** pour plusieurs raisons.

* Le bocage est l’infrastructure paysagère sur laquelle est en cours de construction un projet de Parc Naturel Régional sur le Berry sud, porté par le Pays Saint Amandois et le Pays de La Châtre en Berry. A ce titre, les actions construites au sein de la coalition peuvent être des **actions de préfiguration du futur PNR** et ainsi aider à matérialiser l’intérêt et le contenu de ce projet voulu comme un outil de revitalisation du territoire du Berry sud(départements du Cher et de l’Indre) .
* C’est un milieu naturel particulier, puisque créé et maintenu par l’homme qui, de par ses caractéristiques écologiques spécifiques (importance des lisières, abondance de milieux particuliers) est un réservoir de biodiversité et l’infrastructure de base de la Trame Verte de ce territoire. Son réseau est un réseau complexe et différencié par son maillage et ses caractéristiques (ripisylves, milieux humides, intégration à des zones culturales et prairiales diverses…)
* Ce milieu joue un rôle fondamental dans la transition énergétique de par :
	+ Sa fonction de puits de carbone analogue à celui d’une forêt
	+ Sa production de bois utilisable comme bois-énergie qui, à condition d’être géré selon des règles précises, peut être considéré comme une énergie renouvelable neutre en émissions nettes de carbone
	+ Son rôle de support à des productions de matériaux bio-sourcés et à des productions alimentaires durables
* Le bocage rend également de nombreux services pour l’adaptation aux changements climatiques de par :
	+ son rôle physique par rapport au vent, à la chaleur, au cycle de l’eau (impact climatique, impact hydraulique)
* Il a, malgré son recul, été mieux préservé dans le Boischaut : l’expérimentation sur ce territoire peut servir d’ancrage à une approche régionale tout en stimulant un territoire dont les indicateurs économiques, sociaux et démographiques sont inquiétants

Le bocage est donc un **instrument à intérêts multiples** réunissant celui de participer à la transition énergétique tout en préservant la biodiversité et en étant un outil d’attractivité et de revitalisation de ce territoire, grâce à une approche de « solutions basées sur la nature » qui servira de tremplin à une dynamique à l’échelon régional.

De nombreux acteurs sont concernés par ce sujet :

* Les collectivités tant au niveau des règles d’urbanisme que des choix d’équipements par exemple en chauffage collectif ou des choix de fournisseurs par exemple en restauration collective
* Les agriculteurs qui ont la charge de gérer tout au long de l’année cette infrastructure agroécologique à la fois source de coûts pour l’entretien et source d’avantages climatiques, énergétiques et agronomiques trop souvent mal perçus et d’image positive valorisable sur les produits agricoles locaux notamment d’élevage.
* Les acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs touristiques, randonneurs…) le bocage étant un milieu attractif pour des activités de plein air
* Les protecteurs de la nature pour lesquels le maintien de la biodiversité est une priorité dans un contexte de régression généralisée
* Et tous les acteurs qui profiteront du maintien d’un cadre de vie attractif et de la revitalisation du territoire (propriétaires fonciers, entreprises…).

L’enjeu du projet de coalition est de fédérer ces acteurs sur des projets concrets, dont certains sont à créer, et d’autres déjà existant seront à amplifier et développer dans le souci notamment de concilier ses trois objectifs : **être un instrument de la transition écologique, en préservant la biodiversité et en étant un outil de revitalisation locale.**

En effet, des collaborations existent déjà autour d’actions menées parfois depuis plusieurs années, qui pourront constituer des points d’appui pour les actions nouvelles à mener.

C’est notamment le cas de la création, animation et encadrement technique des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mises en place dans le Boischaut sud depuis 2011 par l’ADAR et Indre Nature, puis avec la Chambre d’Agriculture de l’Indre à partir de 2015.

C’est aussi le cas de la création d’un réseau de valorisation du bois énergie bocager associant la SCIC Berry Energie Bocage et un ensemble de particuliers et de communes qui ont fait le choix du bois énergie d’origine bocagère pour alimenter des chaufferies communales pouvant aller jusqu’à la création de réseaux locaux de chaleur.

On pense également aux inventaires bocagers communaux développés entre certaines communes et Indre Nature dans le cadre notamment d’inventaire communaux de biodiversité permettant aux communes d’intégrer une bonne connaissance de leur maillage bocager dans les décisions d’aménagement touristique et/ou urbanistique.

C’est également le cas du travail engagé par Nature 18 depuis 2011 sur la connaissance et la préservation du Sonneur à ventre jaune, depuis 2015 sur la Pie grièche à tête rousse, depuis 2017 sur la restauration de zones humides en tête de bassin versant de l’Auron et de l’Arnon et au travers de plusieurs Inventaires de Biodiversité Communale réalisés sur ce territoire.

**Toutes ces actions d’importance se heurtent à la complexité de la problématique bocage, multifactorielle, mêlant socio-économie et écologie, et qui nécessite donc des réponses multiacteurs à l’échelle du territoire dans une véritable approche intégrée.**

**Cette approche intégrée nécessite une visibilité en matière de financements qui le plus souvent existent mais sont éclatés entre institutions et niveaux territoriaux**

**Axes d’actions envisagés**

1 **Connaissance du bocage – Observatoire du bocage et des services rendus par le bocage**

Synthèse de la documentation existante de l’état du bocage sur le territoire d’expérimentation

Réalisation d’inventaires bocagers communaux ou intercommunaux (méthodologies Indre Nature)

Acteurs : Collectivités, protecteurs de la nature

2 **Valorisation de l’image positive du bocage**

Le bocage a été trop longtemps perçu comme un élément source de contraintes et passéiste. Cette image doit être combattue et même inversée, car ses fonctions positives (climat, eau, biodiversité, paysage) correspondent aux attentes d’un public de plus en plus large. Cette valorisation peut se concrétiser par exemple sous forme d’un label local attaché aux produits et services du territoire.

Une action sera engagée vers les écoles.

*Seront également saisies sur les registres ci-dessus avec les opportunités offertes par les outils de planification locale (PADD, OAP dans les PLU ou équivalents dans les SCOT, …) pour une traduction effective et dynamique de la Trame verte et bleue (TVB)*

Acteurs : décideurs territoriaux (Etat, acteurs économiques et syndicats professionnels, conseils départementaux collectivités-communes, pays, communautés de communes …-), agriculteurs, acteurs du tourisme, ADAR

3 **Appropriation du bocage – Assemblée du bocage**

Sensibilisation – animation connaissance– communication, intérêt et fonctions du bocage

Différentes animations/formations selon publics cibles : élus, scolaires, agriculteurs, grand public, acteurs du tourisme ; sous de multiples formes : animations nature, conférences, débats-échanges, outils de communication à destination touristique, etc…

Animation d’une Assemblée du bocage pour donner un cadre collectif aux travaux et garantir l’appropriation des enjeux bocage par les habitants

Acteurs : Collectivités, citoyens, agriculteurs, enseignants, maisons des jeunes, acteurs du tourisme, naturalistes

4 **Entretien du bocage**

La façon de réaliser l’entretien du bocage est déterminante pour maintenir le caractère pérenne du bocage, assurer son renouvellement, garantir son rôle physique climatique, préserver la biodiversité. La formation des agents ou toute personne réalisant cet entretien et le respect d’un cahier des charges sont nécessaires pour garantir un entretien durable du bocage.

Acteurs : Agriculteurs, collectivité (services techniques), grand public, naturalistes

5 **Restauration bocagère**

Quand le bocage a été trop dégradé voire a disparu, des actions de restauration peuvent être réalisées : plantation de haies, remise en état de mares, protection d’arbres isolés et replantation.

Acteurs : collectivités, agriculteurs, chasseurs, naturalistes

6 **Valorisation économique durable du bocage**

* **Bois-énergie**

Le bois énergie ne peut être considéré comme une énergie alternative aux énergies fossiles que s’il est issu d’une gestion durable assurant le renouvellement et la pérennité de la ressource. De même, il se doit de prendre en compte dans la conduite pratique des chantiers de coupe l’impératif de préserver la biodiversité existant (ex : respect des arbres creux ou morts, des essences rares ou précieuses, etc …).

Cela passe par la mise en place de cahiers des charges spécifiques (ex : label haies AFAC) et l’association des acteurs locaux spécialisés.

Acteurs : SCIC BEB, collectivités, , ADAR, VEB, naturalistes

* **Alimentation durable**
* **Matériaux bio-sourcés**
* **Paiement pour Services Environnementaux**

**Diffusion et extension régionale – des« solutions fondées sur la nature »**

La question des haies et/ou du bocage est posée dans les outils de planification locale et régionale (SCOT pays de la Châtre par exemple, mais aussi PLUI de Châteauroux Métropole, SRADDET et son annexe SRCE avec notamment son PAS(plan d’action stratégique) bocage .

Elle se pose aussi dans l’aménagement paysager des jardins et dans les choix d’essence, les pratiques d’entretien, de renouvellement et de coupe des particuliers ou des conseils départementaux pour l’entretien des routes.

L’utilisation de la biomasse a conduit plusieurs collectivités à créer des réseaux de chaleur à partir de l’implantation de chaufferies bois. C’est donc également pour les territoires ruraux une opportunité pour engager une politique de l’habitat ancrée sur la valorisation de l’existant. Qui touche à la fois habitat privé et public.

C’est donc aussi un moyen de favoriser la valorisation du patrimoine bâti rural existant pour faire face à la vacance croissante des cœurs de bourgs et des centres de petites villes, comme un outil de promotion d’un tourisme vert (comme le montrent des exemples dans des parcs régionaux existants).

C’est donc un moyen de montrer par l’exemple l’impact de tourner l’économie du bâtiment vers l’entretien rénovation, et de renverser la tendance inquiétante d’extension de l’habitat et de commerces périphériques qui touchent dans la région centre même les espaces en déprise démographique comme c’est le cas dans le Berry.

**Mode projet et accompagnement :**

Au cours de l’année 2020, les partenaires réunis autour de ce projet entendent utiliser parallèlement à la construction de la coalition, les leviers suivants pour établir le programme d’action et élargir le partenariat tant sur le plan des acteurs que sur le plan géographique :

-les dispositifs locaux ou régionaux d’animation territoriale

-la phase de débat et de préfiguration postérieure à la délibération d’avril 2020 de la région sur le projet de PNR

-les éléments de langage de l’appel à projet Fondation de France : **expérimentation, mise en œuvre, diffusion ; rassemblement des acteurs parties prenantes et d’implication des citoyens.**

-les dispositifs régionaux programmatiques, contractuels ou liés à l’accord COP de juin 2020 à visée démonstrative sur des territoires volontaires, avec les nouvelles équipes locales et étendre l’expérimentation.

Ils se tiennent à la disposition de la région pour intégrer selon des modalités à définir les acteurs indispensables à une diffusion et un élargissement progressif basé sur l’action territoriale et l’évaluation in itinere par les acteurs eux-mêmes: ceci sur la base d’un groupe régional projet qui serait constitué en s’appuyant aussi sur les projets locaux.

Cette perspective d’excellence régionale pourrait prendre son essor dès 2021 et se saisir opportunément de la validation des labels haies et du dispositif carbocage en 2020 .

Le groupe de travail démarrera avec les financeurs un travail de clarification des dispositifs de financements accessibles et de leur montage comme de leur mise en œuvre (CRST, MME, à vos idées, COT ENR, …)

Ce groupe projet intégrera des institutionnels et des professionnels au plan régional des territoires volontaires et moteurs au-delà du territoire d’expérimentation ; il pourrait aboutir à la mise en place début 2021 du PAS bocage figurant au SRADDET et au SRCE.